



#NumériqueDuQuotidien

Dossier de presse
Jeudi 6 février 2020



EDITO



« Il s'agit de permettre à tous les Français de bénéficier des opportunités offertes par le numérique en les préparant aux nouvelles compétences et nouveaux métiers, mais aussi en leur donnant les premières clefs pour être des citoyens éclairés dans la société numérique. »

Le numérique prend une place croissante dans nos vies de citoyens, de consommateurs, de travailleurs, d'apprenants et de parents. Maîtriser les principes fondamentaux et les outils du numérique permet de réaliser ses démarches en ligne, d'accéder à de nombreux services (publics ou non), de chercher du travail ou une formation, de se former, de créer ou maintenir des liens, d'exercer sa citoyenneté, de travailler... Au contraire, la non-maîtrise du numérique peut générer du non-recours à ses droits, renforcer les fractures sociales et économiques et affecter la capacité de chacun-e à maîtriser sa vie.

Au moins 13 millions de Français-es sont en difficulté partielle ou totale dans leurs démarches ou leur utilisation du numérique. **Ces difficultés ne sont pas le propre d'un groupe en particulier, mais sont au contraire partagées par des personnes très différentes** : jeunes qui utilisent fréquemment les réseaux sociaux mais maîtrisent moins le langage administratif et les contraintes de la bureautique ; moins jeunes pour qui il n'est pas aisé d'appréhender ces nouveaux outils du quotidien, etc.

Cette année, le Gouvernement agit massivement, afin que chacun-e puisse se sentir faire partie de la société numérique s'il ou elle le souhaite ; sans laisser personne au bord du chemin ni assigné à résidence. C'est un enjeu de cohésion territoriale. C'est un enjeu de dynamisme économique. C'est surtout un enjeu d'émancipation individuelle.

Une telle ambition passe par un accompagnement efficace vers l'autonomie numérique de celles et ceux qui le peuvent (et le veulent), ainsi que - pour ce qui est des démarches administratives - par une attention nouvelle à la conception des services publics numériques.

Reconnaissant qu'il s'agit d'une politique du temps long et que de nombreuses personnes auront besoin, dans la décennie qui vient, d'être aidées dans leur utilisation du numérique, **le gouvernement souhaite également soutenir et sécuriser les aidants numériques professionnels, en leur fournissant des outils adaptés**. Enfin, le gouvernement déploie ses actions au plus proche des citoyens et de leurs lieux de vie, en créant davantage de continuité entre services publics

numériques et accueil personnalisé en présentiel ainsi qu'en soutenant les initiatives des territoires.

Les fondations à cette action massive ont été posées en 2018. Aujourd'hui, nous accélérons pour construire ce numérique du quotidien.

D'abord, l'État prend ses responsabilités, en finançant et en développant des solutions ainsi qu'en outillant les professionnels.

Ensuite, il soutient les initiatives des collectivités et des acteurs de terrain parce que c'est en les mobilisant et les articulant que l'efficacité des réponses apportées sera la plus forte.

Enfin, **il appelle les entreprises privées à s'engager à ses côtés**, encore plus, parce qu'elles aussi bénéficieront de la montée en compétences numériques des Français.

C'est un défi majeur pour notre société. Nous serons au rendez-vous tous ensemble, Etat, collectivités territoriales, entreprises, acteurs de terrain. C'est ma priorité pour 2020.

Cédric O

Constats et engagements



1^{er} constat

13M de Français ont besoin d'être accompagnés. La moitié d'entre eux peuvent devenir autonomes.



1^{er} engagement :

Accélérer la génération du Pass numérique pour couvrir tout le territoire et accompagner ainsi plus d'un 1 million de personnes à l'appropriation des usages et services numériques

L'Etat lance un nouvel appel à projets pour financer l'achat par les collectivités territoriales du Pass numérique :

- **30 millions d'euros mobilisés cette année dont 15 millions d'euros de l'Etat.**
- Les candidatures sont à déposer jusqu'au 15 mai 2020
- 1€ de subvention versée par l'Etat pour 1€ financé par les collectivités territoriales et leurs groupements



Pôle emploi participe à l'effort collectif impulsé par la stratégie et développe des parcours d'inclusion numérique adaptés au besoin de chacun. Pour cela, les équipes régionales de Pôle emploi mettent en place une diversité de réponses en fonction des spécificités et des besoins de chaque territoire. En particulier, dès 2018, Pôle emploi s'est associé à #APTIC pour accompagner des demandeurs d'emploi en fragilité numérique. Les Pass numériques ont été testés sur le bassin de Toulouse, en Guyane, en Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté autour de 9 services (utilisation d'un ordinateur, création et utilisation d'une adresse mail,...) délivrés par des structures labellisées #APTIC. Remis par les conseillers des agences Pôle emploi, les chéquiers Pass numériques ont permis aux demandeurs d'emploi de développer leurs compétences numériques grâce à une pédagogie adaptée et leur souplesse d'utilisation. De nombreux bénéficiaires ont dit leur satisfaction : « c'est une marque de confiance », « ça a levé la peur » « je me sens intégré », « je suis heureux que Pôle emploi m'ait repéré ». **En 2020, grâce à l'élargissement du nombre de structures labellisées et à la dynamique de coopération enclenchée avec les acteurs locaux, Pôle emploi étendra donc l'utilisation des Pass numériques à de nouveaux territoires.**



47 collectivités et groupements de collectivités lauréats en 2019
du premier appel à projets Pass numérique



2ème constat

Les aidants sont en difficulté pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique

- Une partie des usagers en difficulté avec les outils numériques ne sont pas autonomes dans la réalisation de leurs démarches en ligne ;
- La dématérialisation de principales démarches administratives est prévue pour 2022 ;
- Aujourd'hui, beaucoup d'aidants professionnels « font à la place de » en stockant des données personnelles (identifiants, mots de passe) de la personne accompagnée dans des carnets papier.



2ème engagement :

Garantir un accompagnement humain pour les plus vulnérables et sécuriser les aidants au contact de ces publics tant pour orienter et accompagner les usagers en difficulté que pour les aider à effectuer leurs démarches administratives

L'Etat lance l'expérimentation **d'Aidants Connect**, service visant à proposer un cadre légal et sécurisé pour que **des aidants professionnels habilités puissent réaliser des démarches administratives en ligne pour le compte d'usagers ne parvenant pas à les faire seuls.**

« Lorsque j'accompagne des usagers à faire des démarches administratives, je me retrouve souvent dans la situation de noter leurs identifiants et mot de passe et à les conserver jusqu'à la prochaine visite de l'utilisateur...

Je n'ai pas d'alternative pour assurer cet accompagnement autrement même si je sais que c'est peut-être pas une façon de faire durable ».

Témoignage d'un aidant lors des ateliers de conception du service, été 2019



3^{ème} constat

Tout le monde est concerné par l'inclusion numérique. Les personnes en difficulté face au numérique se retrouvent dans toutes les catégories de la population, et souvent ces difficultés se cumulent avec d'autres vulnérabilités sociales. L'accès aux droits et services est primordial. Mais l'Etat n'est pas le seul à dématérialiser : les collectivités locales le font aussi pour leurs services, les entreprises, par exemple de la banque et des assurances aussi. Chacun a un intérêt à ce que les Français soient compétents dans l'utilisation des outils numériques et puissent acquérir une culture numérique. Si les intérêts convergent, une gouvernance à la hauteur des responsabilités de chacun est à établir.



3^{ème} engagement :

Lancer une grande alliance en faveur de l'inclusion numérique

- **Un pilotage renforcé** : le **Programme Société Numérique** a été intégré à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, créée le 1^{er} janvier 2020. Avec des moyens et des effectifs renforcés, ce programme veillera à la coordination des acteurs et à la mise en œuvre des mesures, en lien étroit avec le Programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens », chargé du développement des tiers-lieux.
- **Des groupes de travail thématiques** réuniront régulièrement à haut niveau les parties prenantes pour le suivi des engagements (entreprises, associations de collectivités, acteurs de terrain...).

Cette année, le gouvernement généralise les dispositifs d'accompagnement de tous les Français aux nouveaux usages et services numériques.

Objectifs de l'action du gouvernement

Le gouvernement déploie une politique d'accompagnement à l'appropriation du numérique et de formation au plus proche des citoyens et de leurs lieux de vie.

Elle s'inscrit dans une ambition de **permettre à tous les Français de bénéficier des opportunités offertes par le numérique en les préparant aux nouvelles compétences et nouveaux métiers, mais aussi en leur donnant les premières clefs pour être des citoyens éclairés dans la société numérique.**

Depuis 2018 et à partir des besoins constatés lors d'une large concertation, l'État intervient pour:

- **Accompagner vers l'autonomie et l'appropriation numériques celles et ceux qui veulent et peuvent;**
- **Garantir un accompagnement humain** en donnant les moyens aux aidants de combler le fossé entre les démarches administratives numérisées et les usagers et de proposer aux Français des parcours d'accompagnement ;
- **Soutenir les initiatives des collectivités territoriales.**

Partis pris de la démarche

- 1** Donner les moyens aux Français de progresser.
L'éloignement au numérique n'est ni une fatalité, ni une honte.
- 2** Proposer aux aidants des dispositifs transitoires ou palliatifs pour celles et ceux qui se sont pas ou pas encore autonomes.
- 3** Agir au plus proche des Français.

L'autonomie et la culture numérique s'acquièrent dans une grande diversité de lieux publics comme privés (bibliothèques, espaces publics numériques, France Services, tiers-lieux, fab-labs, centres sociaux) et grâce à l'intervention de différents acteurs de terrain (aidants et médiateurs numériques).

L'ambition est de mettre en œuvre une politique d'accompagnement et de formation au numérique, au plus proche des citoyens et de leurs lieux de vie.

Méthode

Faire ensemble, au service des Français

Cette démarche est :

- **fondamentalement partenariale**

Centrée sur le citoyen, pour être au plus proche de ses besoins, de ses parcours et de ses aspirations, elle est nécessairement ancrée dans les lieux de vie. Elle associe largement les collectivités territoriales, les opérateurs de service public, les acteurs de la médiation numérique et du travail social, les entreprises.

- **itérative**

L'ensemble des dispositifs a été co-construit, testé et affiné, notamment dans les Territoires d'action pour un numérique inclusif.

“L'accompagnement des citoyens en difficulté avec le numérique est l'affaire de tous ; des acteurs publics (collectivités, Etat, opérateurs) comme des privés. Mettre en cohérence les dispositifs et organiser une gouvernance locale sont primordiaux. Chaque échelon de collectivité apporte sa part de réponse au problème public majeur qu'est l'inclusion numérique. Ici, à l'heure où les collectivités locales réunies au sein de La Fibre64 portent un projet ambitieux de plusieurs centaines de millions d'euros visant à raccorder 100% des foyers du territoire au Très Haut Débit, cet investissement n'a de sens que s'il sert de support au développement des territoires et à l'inclusion des personnes. Pas seulement nos aînés qui sont souvent pointés du doigt comme exclus de fait du numérique, mais aussi nos jeunes. Depuis le départ j'ai souhaité un projet THDi, un très haut débit inclusif, c'est ce que nous sommes en train de faire, en partenariat étroit avec l'Etat, en tant que Territoire d'action pour un Numérique inclusif, en collaboration avec notre délégataire SFR mais aussi avec les opérateurs réunis dans une démarche partenariale que nous pilotons pour assurer des réponses efficaces à nos concitoyens” - Jean-Jacques Lasserre, Président du Département des Pyrénées-Atlantiques, Territoire d'Action promotion 2019

- **innovante**

L'Etat agit en mode boîte à outils pour soutenir la capacité des territoires à faire. Son action intègre des nouveaux partenariats entre l'Etat et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

- **financée**

- 10 millions d'euros en 2019
- 30 millions d'euros en 2020 pour le Pass numérique
- Des budgets complémentaires pour les outils au service des aidants

Focus sur quatre dispositifs

Le Pass numérique

Le constat

Les structures d'accompagnement au numérique sont nombreuses, mais souvent peu lisibles et de qualité variable. Elles sont aussi inégalement réparties et leurs activités plus ou moins pérennes. Cela génère du non-recours, de la complexité et de l'inégalité pour les Français-es qui ont besoin d'acquérir des compétences numériques.



La promesse

Un dispositif commun sur tout le territoire, qui permet de co-financer le parcours de montée en compétences numériques des personnes et qui s'incarne dans un format proche du "carnet de chèques", matérialisant ainsi concrètement des droits à se faire accompagner.

L'objectif

1 million de personnes accompagnées dans les mois qui viennent grâce à la diffusion de Pass numériques dans les territoires.

Le dispositif

Le Pass numérique se matérialise par des carnets de chèque qui donnent aux bénéficiaires le droit d'accéder - dans des lieux préalablement qualifiés et clairement identifiables - à des services d'accompagnement numérique. La prise en charge financière par un tiers-payeur (collectivité locale, Etat, entreprises, etc.) peut être partielle ou totale.

Le Pass numérique permet d'agrèger des fonds publics comme privés pour financer l'accompagnement des populations éloignées, en permettant un ciblage précis de celles-ci. Un pilotage par la donnée est intégré au dispositif. Ces Pass sont encaissés par les structures, dans leur diversité, qui rendent ce service d'accompagnement.

Les avantages pour :

- *les personnes en difficulté avec certains aspects du numérique* : avoir en main une incarnation concrète de ses droits, bénéficier d'un financement total ou partiel de leur parcours, être orienté vers des structures dont la qualité de l'accompagnement est avéré.
- *les médiateurs numériques* : être financés simplement pour les actions d'accompagnement quel que soit le public.

- *les collectivités locales* : financer ou co-financer le parcours des personnes du territoire qui en ont besoin, structurer l'écosystème d'acteurs du territoire et piloter la politique territoriale d'émancipation par le numérique.

Pour aller plus loin, dès 2020 :

- Mobilisation d'une enveloppe financière de 30 millions € dont 15 millions de l'Etat en co-financement des projets de collectivités territoriales ;
- Articulation des dispositifs de médiation numérique financés par le Pass Numérique avec les dispositifs du Ministère du Travail dédiés à la formation professionnelle ;
- Incitation des opérateurs de service public qui dématérialisent leurs services à financer du Pass numérique auprès de leurs usagers prioritaires ;
- Mobilisation des entreprises privées.

« On est nombreux à développer des stratégies d'évitement, à se dire « Ce n'est pas pour nous, on n'y connaît rien, c'est nul internet de toute manière ». En fait, quand on a accès à cet outil-là, on prend en puissance. J'ai repris aussi autorité sur mes enfants parce que c'est moi qui explique maintenant »

Témoignage d'une bénéficiaire du Pass numérique dans la **Drôme**



11 hubs sont soutenus financièrement par la Caisse des Dépôts :

Il s'agit de têtes de réseaux d'envergure régionale chargés de rendre + visibles et + solides les structures qui proposent des services d'accompagnement au numérique financés par le Pass numérique

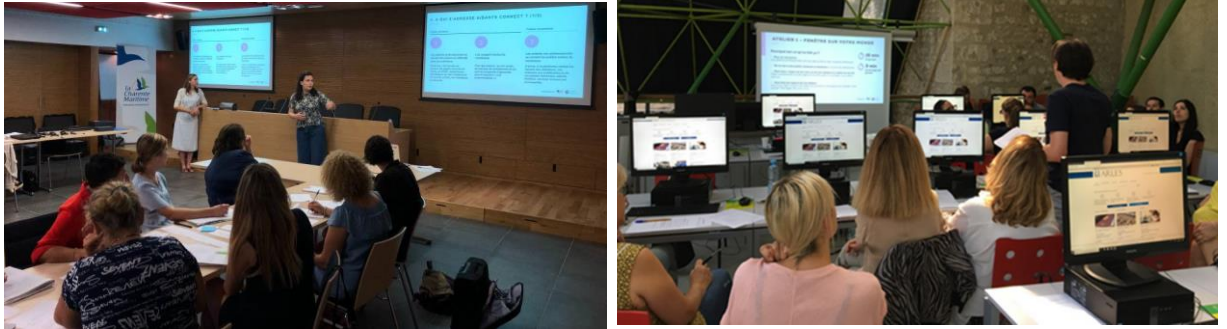
En savoir + : <https://societenumerique.gouv.fr/hubs/>

Agir pour la montée en compétences numériques des Français contribue au dynamisme économique du pays.

Selon une étude de France Stratégie, un **plan d'inclusion numérique qui toucherait un tiers de la population cible sur dix ans, soit environ 4,5M de personnes éloignées du numérique, pourrait représenter un gain de 1,6 milliard d'euros par an en moyenne sur cette période** pour l'Etat et générer 1.4Mds€ de retombées en termes d'économie et de pouvoir d'achat.

Aidants Connect

Le constat



Lors de la phase de consultation, plusieurs constats ont été formulés :

- Une partie des usagers en difficulté avec les outils numériques ne sont pas autonomes dans la réalisation de leurs démarches en ligne ;
- La dématérialisation de 250 démarches administratives « iconiques » est prévue pour 2022 ;
- Aujourd'hui, beaucoup d'aidants professionnels « font à la place de » en stockant des données personnelles (identifiants, mots de passe) de la personne accompagnée dans des carnets papier.

Face à ces constats, a été soulignée l'importance de la sécurisation de l'ensemble des professionnels au contact de ces publics tant pour orienter et accompagner les usagers en difficulté que pour les aider à effectuer leurs démarches administratives.

La promesse

Un cadre juridique sécurisant et des outils pour faciliter les actions des aidants numériques (travailleurs sociaux, médiateurs numériques, secrétaires de mairie, etc.).

Le dispositif

Aidants Connect est un dispositif qui permet à un aidant numérique de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule.

Aidants Connect s'inscrit dans une double démarche :

- Garantir la possibilité de pouvoir disposer d'un accompagnement humain pour toutes les personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas faire leurs démarches en ligne ;
- Sécuriser les aidants qui accompagnent ces personnes sur les enjeux de confidentialité, de gestion et de conservation de données personnelles.

Les avantages pour :

- les aidants numériques : être sécurisé et outillé dans leur action.
- les collectivités locales : mettre en capacité les acteurs sociaux, médiateurs, personnel d'accueil dans les services publics, d'aider les personnes qui en ont besoin.

Pour aller plus loin, dès 2020 :

- 13 structures expérimentatrices
- sur 10 territoires de janvier à juillet 2020

Comment fonctionne le service ?

Aidants Connect s'adresse dans un premier temps à l'ensemble des aidants professionnels accompagnant actuellement les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Encadré définition aidant professionnel : tout aidant salarié d'une structure accompagnant des usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne. Il peut s'agir de travailleurs sociaux, médiateurs numériques, d'agents d'accueil en mairie, en structures France Services, médiathèque, bibliothèque, au sein d'opérateurs de services publics.

Aidants Connect permet la sécurisation et facilite la réalisation de démarches administratives pour le compte d'usagers en difficulté avec les outils numériques sur l'ensemble des sites administratifs accessibles via FranceConnect.

Un service numérique co-construit

Aidants Connect est une startup d'Etat pilotée par le Programme Société Numérique, incubée au sein de l'incubateur de services numériques de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, en lien avec beta.gouv.fr (DINUM).

Une startup d'Etat est un service public numérique sans personnalité juridique propre, constituée d'une petite équipe totalement autonome. Elle naît de l'identification d'un problème rencontré par les citoyens comme par les agents publics, qu'elle se donne pour objectif de résoudre grâce à un service numérique. Ce qui caractérise une startup d'Etat c'est la méthodologie d'intervention qui repose en grande partie sur la co-construction du service numérique avec les utilisateurs.

De mai à juillet 2019, l'équipe Aidants Connect est allée à la rencontre des aidants professionnels dans une dizaine de territoires afin de recueillir leurs besoins pour co-construire ensemble le dispositif. En tout, près de 150 aidants ont participé à des ateliers de conception et d'amélioration du dispositif.

La phase d'expérimentation du service est aujourd'hui lancée dans 13 structures situées dans 10 départements dont trois structures France Services. L'objectif de cette expérimentation est de tester l'utilisation du service dans des conditions réelles d'accompagnement d'usagers en difficulté avec la réalisation de leurs démarches administratives en ligne. Elle permettra donc de recueillir un certain nombre de retours d'usages et de valider les hypothèses du parcours utilisateurs. Un bilan sera effectué à mi-parcours.

En fonction des résultats de cette expérimentation, Aidants Connect pourra être déployé sur l'ensemble du territoire national à partir du second semestre 2020.

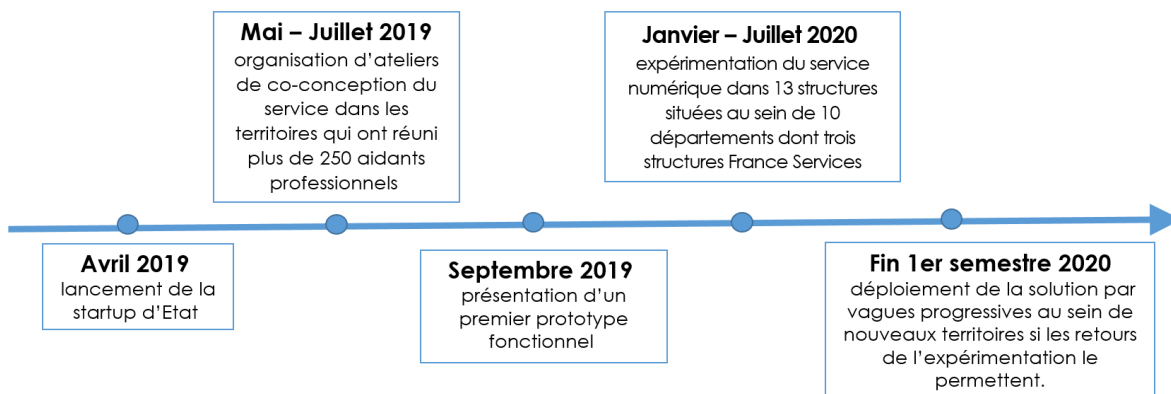


Dans le cadre de l'Agenda rural du gouvernement, deux secrétariats de mairie situés en territoire rural ont été choisis pour participer à l'expérimentation :

- La mairie de Rioux en Charente-Maritime (942 habitants)
- La mairie de Préguiillac en Charente-Maritime (458 habitants)

En outre, le service Aidants Connect a pour objectifs en 2020 de s'enrichir de ressources pédagogiques pour outiller les aidants dans l'accompagnement d'usagers en difficulté avec les outils numériques. Un kit pédagogique pour la formation à l'utilisation du service a été réalisé avec le hub Hinaura et est disponible en ligne.

Feuille de route



En savoir plus : <https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/>

Contact : aidantsconnect@beta.gouv.fr

Le Labo Société numérique

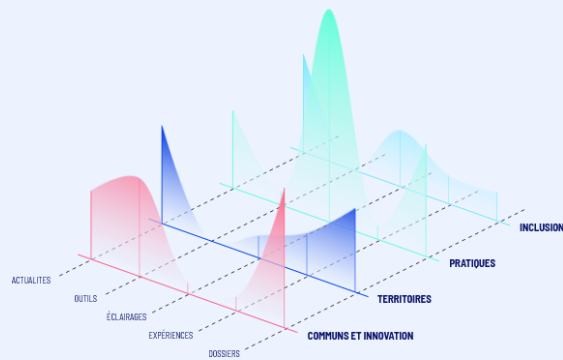
☰ Labo Société Numérique

  Mission société numérique [Newsletter](#) [Mentions Légales](#) [Accessibilité](#) [Se connecter](#)

Penser ensemble le numérique

Le Labo vous propose un regard critique sur les défis éthiques et sociaux du numérique, les enjeux juridiques des communs numériques et de l'innovation publique, le développement des territoires et l'inclusion numérique. Il part de la conviction que les politiques publiques se construisent dans le dialogue avec les sciences humaines et sociales, se pilotent par les données et requièrent des espaces de réflexivité.

Collectivités, acteurs publics, chercheurs, citoyens, ces contenus sont à votre disposition et vous pouvez également nous envoyer vos propositions d'articles ou de valorisation de données !



REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ

Articles publiés

1 mois

3 mois

6 mois

labo.societenumerique.gouv.fr

Le constat

Les études, enquêtes, travaux de recherche et ressources interrogeant les enjeux de la société numérique sont éparés, les rendant difficilement accessibles en dehors de publics experts.

La promesse

Le partage en ligne de ressources permettant la compréhension, l'analyse et la réflexivité en matière de société numérique, à destination de tous les acteurs intéressés.

Le dispositif

Le Labo est un site qui met à disposition des agents publics, des élus, des chercheurs, des citoyens, etc. un regard critique sur les défis éthiques et sociaux du numérique, les enjeux juridiques des communs numériques et de l'innovation publique, le développement des territoires et l'inclusion numérique.

La conception du site part de la conviction que les politiques publiques se construisent dans le dialogue avec les sciences humaines et sociales, se pilotent par les données de terrain et requièrent des espaces de réflexivité.

Le Labo propose des articles de veille sur l'actualité des publications scientifiques ou sur les politiques publiques mises en place, propose des dossiers d'enquête de terrain et des retours d'expérience, ainsi que des articles d'analyse sur les enjeux juridiques de l'innovation et des communs numériques.

Les avantages pour :

- *les aidants numériques* : enrichir ses pratiques grâce à l'apport d'études et de recherches issues des sciences humaines, bénéficier de pistes de réflexivité.
- *les décideurs publics* : rester informé des dernières recherches, enquêtes et informations sur les pratiques numériques de la population et plus largement des questions autour du numérique, afin de pouvoir enrichir ses réflexions lors de la conception de politiques publiques
- *les collectivités locales* : construire une stratégie informée par les sciences humaines et sociales, s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs et en piloter la mise en œuvre grâce à la donnée.

« La notion « fracture numérique » n'est pas pertinente pour comprendre les usages. Si quasiment 91 % des français sont internautes, 9 % utilise rarement internet et 7,5 % jamais. Il est préférable de parler de degré d'éloignement du numérique de 18 % de la population pour concevoir une médiation numérique adaptée aux situations et aux territoires. Pour cela, il faut reconnaître et soutenir les bénévoles (les aidants) ; former les professionnels de l'éducation, de la culture et du médico-social à la médiation numérique et surtout, former et recruter des médiateurs numériques professionnels » - Pascal Plantard, anthropologue des usages numériques et co-directeur du GIS M@souin

PIX

Le constat

Les professionnels accompagnant les publics ont besoin de pouvoir évaluer le niveau de compétences numériques des personnes pour pouvoir leur proposer un accompagnement adapté

La promesse

Un service public en ligne pour évaluer, développer et certifier les compétences numériques des personnes.

Le dispositif

Pix est le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. Il est ouvert à tous - citoyens, élèves, étudiants, professionnels, etc. - avec pour but de vous permettre de cultiver vos compétences numériques.

Sur le site web de Pix, chacun peut passer des tests pour découvrir son niveau dans 5 grands domaines, qui couvrent l'ensemble des compétences numériques transversales, et bénéficier de recommandations ciblées de formation courte (tutoriels) pour progresser à son rythme. Le parcours peut être validé par un certificat reconnu par l'Etat et par le monde professionnel.



<https://pix.fr/mediation-numerique>

Les avantages pour :

- *les personnes en difficulté avec certains aspects du numérique* : faire un diagnostic de ses compétences numériques, obtenir des recommandations et un accompagnement adapté, faire certifier ses compétences.
- *les aidants numériques* : faire le point sur les compétences numériques d'une personne pouvoir lui proposer un accompagnement personnalisé.
- *les collectivités locales* : disposer d'un diagnostic des compétences des personnes ciblées et concevoir la stratégie à partir de données précises.



Ce que cela change, au quotidien

Constats

- Les aidants manipulent et stockent des identifiants et des mots de passe.
- Les structures d'inclusion numérique (espaces publics numériques, centres sociaux, associations) ont des difficultés à obtenir des fonds européens et à mutualiser les outils pédagogiques.
- Les structures d'accompagnement ne sont pas suffisamment visibles et connues.
- Il faut transformer une carence en droit à la formation au numérique
- Les collectivités locales sont les mieux à même d'élaborer des parcours d'accompagnement personnalisé et efficace
- **Les structures d'accompagnement au numérique sont parfois trop éloignées des lieux de résidence des Français.**
- **Les pouvoirs publics tout comme les entreprises ont intérêt à participer à l'inclusion numérique.**

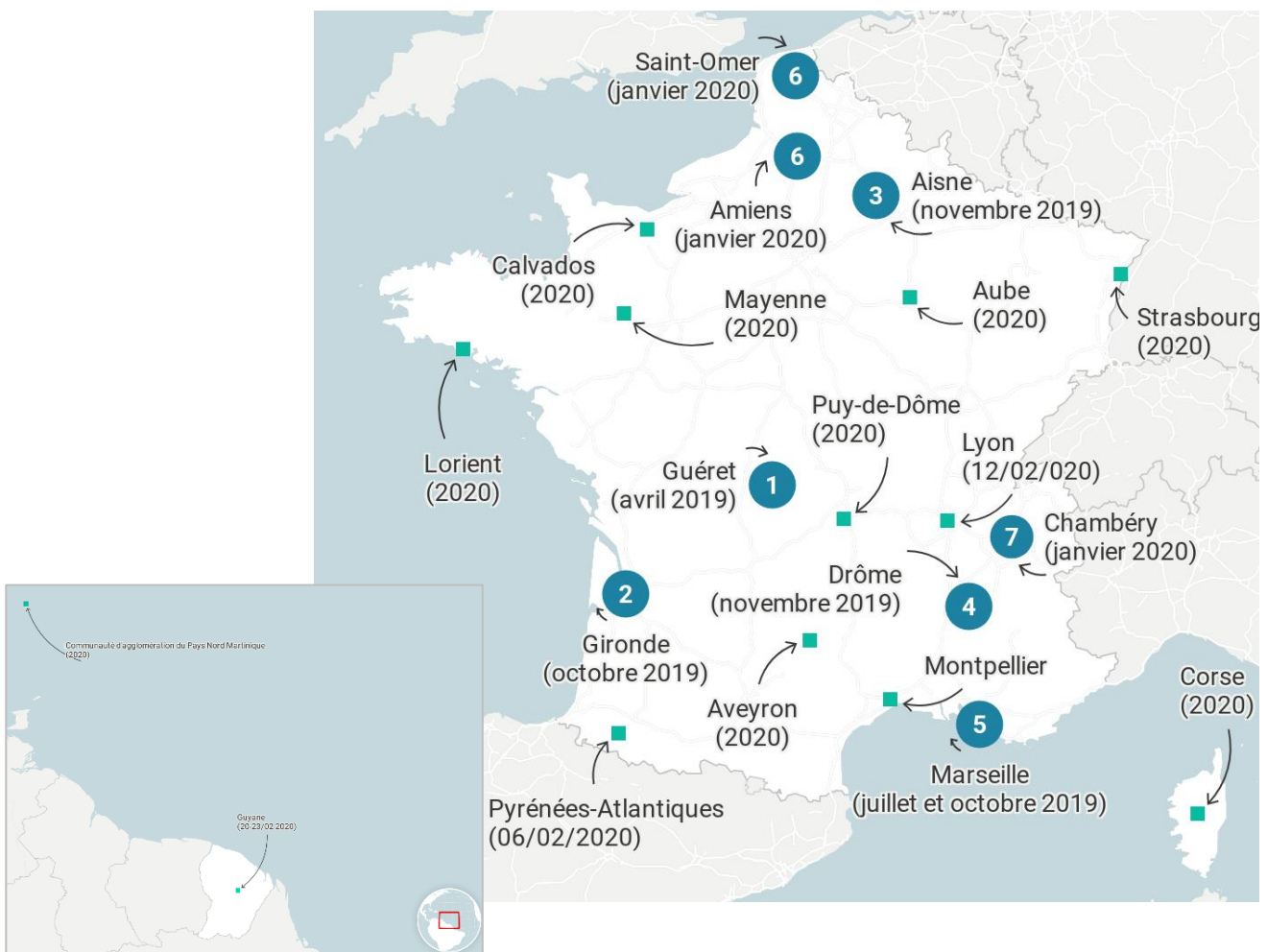
Actions

- L'Etat déploie Aidants Connect
- Les 11 hubs soutenus par l'Etat et la Caisse des Dépôts sont des structures d'ingénierie et d'outillage pour les acteurs locaux
- L'Etat soutient le déploiement et la généralisation du Pass numérique par les collectivités territoriales
- L'Etat soutient les collectivités territoriales grâce au label « Territoires d'Action pour un numérique inclusif »
- **L'Etat soutient la consolidation de tiers-lieux numériques partout, pour tous, grâce au programme « Nouveaux lieux, Nouveaux liens »**
- **L'Etat appelle à la mobilisation des entreprises privées pour massifier les initiatives nationales et locales.**

Prochaines étapes

Les prochaines étapes du Tour de France

- Forum des Interconnectés à Lyon, le 12 février
- Déplacement en Guyane, du 20 au 23 février
- Signature des Chartes d'engagement avec les 10 Territoires d'Action pour un Numérique inclusif de la promotion 2020



Mais aussi :

- Des réunions de travail avec les opérateurs de service public
- Des discussions avec les entreprises privées, avec le soutien de la Députée Dominique David en mission pour le gouvernement
- En avril : un premier point d'étape sur l'expérimentation Aidants Connect

Contact presse

Cabinet de M. Cédric O
01 53 18 43 10
presse@numerique.gouv.fr